

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 13/06/2017

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M DESANLIS Christophe absent excusé, ayant donné pouvoir à M QUÉMY Alexandre.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ALEPUZ Laurence

Lecture du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2017 : Sans observation.

1 –DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Aliénations

Délibération n° DC 2017/3.2/01 –Prix de vente terrains « Allée des Près » - Bornage:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois projets de divisions de deux terrains situés au bas de l'Allée des Près, appartenant à la commune et qui feront l'objet d'une vente prochainement. Il précise que le lot A, d'une surface variant de 729m² à 848m², est en grande partie constructible alors que le lot B qui peut être soit d'une surface de 810m², de 861m² ou encore de 1150m² aurait une zone constructible d'environ 300m². Ces deux terrains, en pente, ont chacun des contraintes (pour l'un un sol en partie de remblais –lot A, pour l'autre – lot B une superficie constructible réduite en profondeur imposant un type de construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OPTE, à l'unanimité, pour le projet de division n°2 (lot A : 848m² et lot B : 1150m²) et DÉCIDE du prix de vente de 30 000€ pour chaque lot au premier acquéreur présenté, AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants.

1.2 – Locations

Délibération n° DC 2017/3.3/01 – Tarifs Salle Ancienne Cantine :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en location la salle de l'ancienne cantine scolaire, suite à plusieurs demandes d'administrés. Il précise que si la cuisine est également mise en location, celle-ci devra faire l'objet d'un nettoyage et d'une mise aux normes et que le local (à côté de la cuisine) ne pourra pas être mis en location étant déjà destiné à une autre fonction.

La remise des clefs et l'état des lieux seront confiés à une ou deux personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de mettre en location la salle de l'ancienne cantine avec la cuisine et d'entreprendre les travaux nécessaires à sa remise aux normes,

FIXE les tarifs suivants :

	Tarifs plein	Tarifs préférentiels (1)
Journée	100 €	60 €
Week-end	150 €	100 €

(1) Résidents Egrisellois

Il est précisé que cette salle est mise gratuitement à disposition pour fêter le 18^{ème} anniversaire d'un(e) habitant(e) d'Égriselles-le-Bocage.

FIXE le montant de la caution à 300€.

M LEVESQUE Claude se propose pour la gestion des clefs et états des lieux et Mme DEY Marie-Line puis Mme ALEPUZ Laurence se proposent pour son remplacement en cas d'absence.

2 – FONCTION PUBLIQUE

2.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Délibération n° DC 2017/4.1/01 – Avancement de grade:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau d'avancement établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne. Un agent actuellement sur le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut-être promu au poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à l'ancienneté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, l'avancement de grade de cet agent au poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, OUVRE un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 juin 2017.

2.1 – Régime indemnitaire

Délibération n° DC2017/4.5/01 – Indemnité du régisseur et mandataire:

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser le montant d'indemnité du régisseur et son mandataire (remplaçant du régisseur en cas d'absence). Il rappelle que celle-ci s'élève actuellement à 60€ /an et par personne et qu'elle ne peut être supérieur à 110€ par an et par personne selon les textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, le montant annuel de l'indemnité de responsabilité du régisseur à 100€ et à 80€ pour son mandataire à compter de l'exercice 2017.

3 – FINANCES LOCALES

3.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DC 2017/7.1/09 – Acceptation chèque de don tennis club :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la remise d'un chèque de don d'un montant de 1 603,30€ du tennis club, correspondant à sa participation à la rénovation du terrain de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, ce don et autorise son encaissement sur le budget de la Commune. Il remercie le tennis club pour cette participation.

Délibération n° DC 2017/7.1/10 – Acceptation chèque de remboursement sinistre Mairie :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le montant final des factures liées aux travaux pour la remise en état de la mairie, suite au sinistre subi en novembre dernier, étant légèrement inférieur au devis initial, il convient d'établir une délibération sur la somme de 2 064,60 € remboursée par Groupama.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'encaissement du chèque d'un montant de 2 064,60€ correspondant au remboursement différé (2^{ème} partie) de l'assurance Groupama relatif au sinistre subi à la mairie, sur le budget de la Commune.

3.2 – Subventions

Délibération n° DC 2017/7.5/09 – Subvention voyage scolaire du collègue :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de l'oubli de deux élèves (BUTTIKOFER Marie et DEY Gabrielle) sur la délibération prise en séance dernière qui accordait une subvention d'un montant de 80€ / élève pour la participation à un voyage scolaire en

Espagne organisé par le collège de St Valérien. Il signale également l'ajout d'une élève (BLANCO Cacilie) pour le voyage en Normandie, dont la subvention d'un montant de 28€ / élève avait également été décidée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELLE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 80€ pour la participation au voyage scolaire en Espagne des élèves BUTTIKOFER Marie et DEY Gabrielle, organisé par le collège de St Valérien et ACCORDE une subvention d'un montant de 28€ pour la participation de BLANCO Cacilie au voyage scolaire en Normandie du collège de St Valérien. Ces subventions seront directement versées aux parents. Les crédits sont ouverts à l'article 6713 « secours et dots » sur le budget Commune.

4 – DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THEMES

4.1 – Politique de la ville – habitat – logement

Délibération n° DC 2017/8.5/01 – Vente logement Domanys « Allée des Près » :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de l'organisme Domanys, gestionnaire de logements situés allée des Près à Égriselles-le-Bocage, de vendre le logement du 7 Allée des Près, à M KLEIN et Mme GUINARD, actuels locataires. Conformément aux articles L 443.7 et L 443.12 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'obtention de l'avis du Maire et une délibération du Conseil Municipal quant à la vente et le prix de vente sont nécessaires. Il précise que le prix proposé est de 80 512€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la vente de cet immeuble au prix indiqué ci-dessus.

4.2 – Environnement

Délibération n° DC 2017/8.8/01 – Implantation de haies bocagères, promesse d'échanges, convention et demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'évocation d'un projet d'implantation de haies bocagères sur la Commune en séance dernière.

Mme Bernard Sylvaine présente le projet « Bocage d'Egriselles » et la convention ci-rapportant, qui consiste en la plantation de haies bocagères sur plusieurs parcelles sur le territoire de la Commune. Ceci a pour objectifs de :

- Faciliter et favoriser l'adaptation des habitats et de l'agriculture au changement climatique annoncé, notamment par la régulation des eaux de surface et souterraines
- Réguler les différents écoulements d'eaux des têtes de bassin du rû de Montgerin et limiter les problèmes de ruissellement et d'érosion des sols agricoles sur son bassin versant;
- Participer à la préservation de la qualité de la ressource en eau du territoire
- Accroître la biodiversité des milieux situés dans la continuité écologique entre la forêt d'Othe et le Gâtinais désignée par le SRCE de Bourgogne ;
- Améliorer l'esthétique de certains espaces ;
- Accroître et améliorer les habitats de la petite faune ;
- Absorber et/ou retenir certains intrants agricoles parfois en excès ou susceptibles d'être lessivés lors d'épisodes d'intempéries.

La commune sera le maître d'ouvrage du projet et devra procéder à des échanges de parcelles permettant d'assurer la maîtrise foncière des emplacements prévus pour la plantation des haies.

L'association Le Ruban Vert jouera un rôle de conseil technique auprès de la Commune et aidera bénévolement à la plantation de ces haies.

Il est projeté l'implantation de haies sur les parcelles suivantes :

1. Ecole : sur les trois côtés des parcelles cadastrées A n°1187, 1190 et 1320 ; longueur 420m, carte La Forêt ; haies entourant le pré de l'école ; un bassin d'infiltration enherbé et une mare pédagogique seront prévus au coin Nord-Est du terrain pour accueillir et réguler l'écoulement des eaux pluviales de l'école avant rejet vers le ru de Montgerin, ces bassins seront bordés d'arbres adaptés (saules, plantes de zones humides) ;
2. Bas du Lotissement Plein Soleil : Carte Le Rossignol, parcelle cadastrée YI n°23, longueur 400m ; cette haie située sur le talus Sud du bassin d'orage peut être large (deux rangs de plants) ; étant située sur un talus, elle a la fonction complémentaire de retenir le talus par l'enracinement des arbustes ; elle pourra être complétée par endroits (50 mètres) par une haie moins large sur le côté Nord du talus, avec cette même fonction ; une concertation avec l'agriculteur exploitant la parcelle adjacente sera prévue ;

3. Champs des Gaillards : parcelle cadastrée YP n°15 à diviser pour un échange avec la Commune ; haie en L sur la parcelle YP 15 et longeant ensuite la parcelle YP 16 sur 70m environ : longueur totale 300m (230 + 70) ; largeur 5m, soit 1500m² au total ; une mare sera implantée en vue de récupérer les eaux de lavages de l'unité de traitement de l'eau potable, sur la parcelle à l'angle du L ;
4. Réservoir et station de traitement : une haie sur trois côtés à l'intérieur de la clôture, soit une longueur d'environ 120m dans l'enceinte du réservoir et de la station de traitement ; haie à fonction essentiellement décorative pour masquer le réservoir ;
5. Rue du Bois Genet, carrefour avec chemin d'exploitation ; entre la Vallée du Bois Ancien et Les Bois Quatrefois, parcelle cadastrée YR n°14 : haie en L le long du chemin d'exploitation et le long de la rue, avec un bassin enherbé d'infiltration des eaux pluviales comme dans les cas 1 ; longueur totale 200m.

La commune aura à sa charge l'entretien de ces haies.

Le coût de ce projet serait compris entre 16 000€ et 20 000€, il pourrait être subventionné à hauteur de 70% par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté. Le projet étant porté par l'association « le Ruban Vert », une subvention pourrait également être sollicitée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)-Biodiversité dans le cadre « Nature 2050 ». Cette dernière possibilité ayant pour contrainte l'engagement de la commune au maintien de ces haies jusqu'en 2050.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention établit en ces termes entre la Commune d'Egriselles-le-Bocage, l'association Le Ruban Vert et la CDC (Nature 2050) ;

AUTORISE le Maire et l'association Le Ruban Vert à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts et Consignations (Nature 2050) ;

VALIDE la promesse d'échanges telle qu'énoncée dans la convention.

5. INFORMATIONS DU MAIRE

- Bilan de la fête de la Pentecôte (15^{ème} Rencontres Animalières). Constat d'une baisse du nombre d'animaux. Envisager peut-être une nouvelle disposition et essayer de faire venir d'avantage d'animaux. Le démontage de la fête s'est bien passé, les bénévoles étaient présents en nombre mais un manque d'aide s'est fait ressentir pour le montage de la fête. Envisager une préparation de la fête plus en amont avec la désignation de plusieurs responsables.
- Préparation de la Marche Dînatoire – Présentation du circuit.
- Lecture d'une carte de remerciements relatifs à la rénovation de l'éclairage public.

Séance levée à 23h.

Le Maire, Christian Deschamps.